

FORMULAIRE Vi (FRANCE) INDEPENDENT PROMOTER (VIP)

Envoyer par fax : + 33 1 53 01 44 63

VOUS N'AVEZ RIEN À PERDRE...
SAUF DU POIDS ! APPRENEZ-EN
DAVANTAGE À L'ADRESSE
GUARANTEE.VI.COM



REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE | PROMOTER SYSTEMS

BASIC
49,99 €
49 QV



EXECUTIVE PROMOTER SYSTEM
499,99 €

PRIX AU DÉTAIL 659 €
499 QV

LE MOYEN LE PLUS RAPIDE DE
SE QUALIFIER POUR LES WEEKLY
BONUS POOLS

**RISEINGSTAR
BIMMERCLUB**
BONUS **LIFETIME** CHALLENGE BONUS
ND BONUS 3 500 €
PD BONUS 7 500 €
AMB BONUS 20 000 € - 750 000 €



Supports relatifs aux bonus fournis gratuitement lors de l'achat d'un Executive Promoter System le jour de l'inscription.

STAR PROMOTER SYSTEM
999,99 €

PRIX AU DÉTAIL 1 760 €
999 QV

Supports relatifs aux bonus fournis gratuitement lors de l'achat
d'un Star Promoter System le jour de l'inscription.



SÉLECTIONNEZ VOTRE CHALLENGE KIT (FACULTATIF)

BALANCE
49,99 €
ÉCONOMISEZ 13 €
49 QV



SHAPE
99,99 €
ÉCONOMISEZ 25 €
99 QV



BOOST
159,99 €
ÉCONOMISEZ 40 €
149 QV



**AJOUTER UN CHALLENGE KIT AU BASIC
PROMOTER SYSTEM**

CHOISIR LA DATE DE L'EXPÉDITION AUTOMATIQUE

5. 12. 19.

Lors de l'achat d'un Executive Promoter System ou d'un Star Promoter System, le traitement et la livraison des commandes en expédition automatique commencent le mois suivant à la date choisie. Si la date choisie tombe un week-end ou un jour férié, les commandes seront traitées le dernier jour ouvrable avant cette date.

Vi-PRO 29 € PAR MOIS

Lorsque vous sélectionnez Vi-Net® Pro, vous devez confirmer cette option dans les 8 jours suivant la date de l'inscription.

Veillez utiliser un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques pour accéder à votre back-office Vi. Si vous ne définissez pas de nom d'utilisateur, votre identifiant Vi sera utilisé comme nom d'utilisateur par défaut.

Si aucun des noms d'utilisateur choisis n'est disponible, votre identifiant Vi sera utilisé comme nom d'utilisateur par défaut. Les mots de passe doivent contenir entre 6 et 16 caractères et inclure au moins une lettre et un chiffre.

Identifiant du Recruteur :

Le recruteur est un VIP existant qui parraine un nouveau VIP. Le recruteur peut placer le nouveau VIP à n'importe quel niveau de son organisation. Une fois la procédure d'inscription terminée, le recruteur peut ajouter/modifier les informations de parrainage dans la « Salle d'attente » disponible sur Vi-Net.

PRODUITS ADDITIONNELS

	PRIX	QTE	EXPÉDITION AUTOMATIQUE
25 Starter Packs 250 QV	250,99 €		<input type="checkbox"/>
Boîte de Nutra-Cookie™ Chocolate Chip 34 QV	34,99 €/boîte		<input type="checkbox"/>
Boîte de Nutra-Cookie™ Oatmeal Raisin 34 QV	34,99 €/boîte		<input type="checkbox"/>
NOUVEAU! NEON par carton **17,99 € par carton. Des frais d'expédition s'appliquent **24 canettes par carton **Pour 2 cartons achetés, frais d'envoi limités au coût d'un seul!	54,99 €/carton		<input type="checkbox"/>
Vi Bites™ Glorious Greens (7 Sachets) 180V	15,99 €		<input type="checkbox"/>
Vi Bites™ Fruit Frenzy (7 Sachets) 180V	15,99 €		<input type="checkbox"/>
Vi Bites™ Chocolate Monkey (7 Sachets) 180V	15,99 €		<input type="checkbox"/>
Vi Bites™ Fiesta Nut (7 Sachets) 180V	15,99 €		<input type="checkbox"/>
Vi Bites™ LOSE it! Pack (2 boîtes - Fruit Frenzy & Glorious Greens)	30,99 €		<input type="checkbox"/>
Vi Bites™ BUILD it! Pack (2 boîtes - Chocolate Monkey & Fiesta Nut)	30,99 €		<input type="checkbox"/>

ÉCHELLE DES FRAIS DE PORT ET D'EMBALLAGE

Total de la commande	
0,00 € – 49,99 €	6,99 €
50,00 € – 99,99 €	12,99 €
100,00 € – 249,99 €	17,99 €
250,00 € – 499,99 €	21,99 €
500,00 € – 699,99 €	24,99 €
Plus de 700,00 €	26,99 €

TVA non comprise. La TVA sur les frais de livraison peut varier et dépend des produits commandés. Vi utilise le taux de TVA qui s'applique aux produits achetés et se base sur ce taux lors du calcul de la TVA sur les frais de livraison.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : / / Sexe : Homme Femme

N° de sécurité sociale : _____ Nom de l'entreprise* : _____

Nationalité : _____ N° SIRET** : _____

*Si vous menez des activités commerciales en tant qu'entité juridique, complétez le formulaire d'inscription des sociétés. (obligatoire)

N° SIRET** : _____ N° téléphone portable : _____
avec indicatif du pays avec indicatif du pays

Adresse e-mail : _____

Adresse postale/de livraison : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

**Si vous êtes déjà inscrit en tant que commerçant ou agent commercial, vous devez fournir votre numéro SIRET et vous vous engagez à payer toutes les taxes et contributions. Si vous n'êtes ni un commerçant ni un agent commercial, Vi ne déduira pas les contributions et taxes applicables de vos commissions et bonus. Si vos revenus en tant que promoteur sont supérieurs à 50 % du plafond annuel de sécurité sociale pendant 3 années civiles consécutives. (p. ex. 18 516 € en 2013 ; 18 774 € en 2014 et 19 020 € en 2015), vous devez, conformément à la législation française, vous enregistrer et fournir votre numéro SIRET à Vi. Le N° SIRET doit être envoyé par fax à +33 1 53 014 463 ou à l'adresse franceinfo@vi.com.

Veillez lire le formulaire d'inscription ainsi que les Conditions Générales attentivement. Si vous avez des questions ou des doutes, contactez-nous à l'adresse franceinfo@vi.com.

En apposant votre signature au bas du présent document, vous reconnaissez :

- que votre succès dans le cadre du Programme d'avantages de Vi dépend uniquement de la vente de produits à des clients ;
- que l'achat de supports de formation ou d'aide à la vente ou la participation aux séances de formation est strictement facultatif et à votre seule discrétion ;
- que si vous choisissez d'inscrire d'autres personnes au Programme d'avantages Vi, vous serez uniquement rémunéré sur la

Signature du candidat : X _____

FR

Vi Germany GmbH, Leopoldstraße 256, 80807 Munich, Allemagne • fr.vi.com • Ligne directe de service à la clientèle : 00800 2639 2984 (Des frais peuvent s'appliquer).
© 2015 Vi Germany GmbH. Tous droits réservés. 1000FR001_2

INFORMATIONS DE FACTURATION : Carte de paiement

Nom complet sur la carte de paiement : _____

Numéro de carte de paiement : _____

Date d'expiration : / / Code de sécurité : _____

Type de carte : Visa MasterCard American Express

Signature du titulaire de la carte : _____

J'autorise Vi à débiter mon compte du montant spécifié. Je m'engage à payer la somme due conformément au règlement régissant l'utilisation de la carte. J'autorise Vi à ajouter la TVA et les frais de port et d'emballage à ma commande.

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

base des activités d'autres promoteurs en fonction des ventes réellement effectuées par ces derniers auprès de clients ;

- que vous êtes tenu de comprendre et d'accepter les Politiques et procédures de Vi ainsi que le Programme d'avantages de Vi (ceux-ci pouvant faire l'objet de modifications de temps à autre), qui font partie intégrante de cet accord et qui seront mis à votre disposition lors de la procédure d'inscription (ces documents sont par ailleurs disponibles en permanence sur Vi Net) ;
- que toutes les conditions générales sont fournies au dos de ce formulaire.

En apposant votre signature à la fin du présent document, vous autorisez également Vi à collecter, traiter et utiliser vos données personnelles conformément aux conditions stipulées dans les clauses 24 et 25 au verso de ce formulaire. VOUS POUVEZ À TOUT MOMENT NOTIFIER PAR ÉCRIT VOTRE VOLONTÉ DE VOUS RETIRER DE CET ACCORD RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNÉES À L'ADRESSE franceinfo@vi.com. CEPENDANT, LE RETRAIT DE CET ACCORD PEUT EMPÊCHER L'UNE OU L'AUTRE OU LES DEUX PARTIES DE CONTINUER À REMPLIR SES/LEURS OBLIGATIONS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT.

JE RECONNAIS AVOIR LE DROIT DE ME RETIRER DE CET ACCORD À TOUT MOMENT, SANS PÉNALITÉ NI OBLIGATION, ET CE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, EN NOTIFIANT PAR ÉCRIT MA VOLONTÉ D'ANNULER LEDIT ACCORD À L'ADRESSE franceinfo@vi.com, CONFORMÉMENT À LA CLAUSE 5 DES CONDITIONS GÉNÉRALES INDIQUÉES AU VERSO DU PRÉSENT ACCORD.

Date: _____



DÉFINITIONS

1. Dans les présentes conditions générales et les autres parties de cet accord :

(a) Si vous résidez en France au moment de la signature du présent contrat, « Vi » fait référence à l'entreprise Vi Germany GmbH, dont le siège social est établi à l'adresse suivante : Leopoldstraße 256, 80807 Munich, Allemagne.

(b) « Accord » fait référence aux présentes conditions générales, au Programme d'avantages de Vi et aux Politiques et procédures de Vi, ceux-ci pouvant faire l'objet de modifications de temps à autre.

(c) « Produits » fait référence aux produits fournis par Vi ; et

(d) « Promoteur » fait référence aux personnes qui font la promotion de la vente de Produits.

PARTICIPATION EN TANT QUE PROMOTEUR

2. Vous déclarez et reconnaissez que :

(a) Vous avez au moins 18 ans et que vous résidez en France.

(b) Le présent Accord n'est pas contraignant jusqu'à sa réception et son acceptation par Vi.

(c) Vous n'avez aucune obligation d'achat minimum et vous décidez, à votre entière discrétion, d'acheter ou non des Produits, et ce aux fins qui vous sont propres.

(d) Vous seul déterminez vos propres activités commerciales. Vous n'êtes pas un employé, franchisé ni représentant légal de Vi. Vous assumez l'entière responsabilité de tous les coûts associés à vos activités, quels qu'ils soient, et êtes tenu de vous acquitter de toutes vos obligations légales découlant de votre travail, en ce compris, mais sans s'y limiter, l'immatriculation au registre de commerce, les impôts sur les revenus, la TVA, les cotisations sociales et le droit de la concurrence.

(e) Vous n'êtes pas autorisé à engager la responsabilité de Vi, à utiliser l'identité de Vi, ni à vous présenter comme partenaire, travailleur ou représentant de Vi.

(f) En tant que promoteur de Vi, il vous incombe de vous concentrer avant tout sur la promotion de la vente de Produits et services à des clients non promoteurs afin de maximiser vos commissions. Les commissions vous seront octroyées en fonction de votre capacité à répondre à certains critères de qualification, tel que décrit dans le Programme d'avantages de Vi. Les paiements de commissions sont nets et s'entendent hors TVA, à moins que vous ne communiquiez à Vi par écrit votre numéro de TVA actuel ainsi que les coordonnées de l'organisme fiscal compétent, et que vous ne soyez un entrepreneur autorisé à indiquer la TVA sur les factures au sens de la loi sur la TVA. Des frais de traitement à hauteur de deux euros quatre-vingt-dix-neuf centimes (2,99 €) s'appliqueront à tous les paiements de commissions. Vous vous engagez à tenir des dossiers précis et à respecter toutes les lois et réglementations régissant la vente ou la demande de Produits et services.

(g) En votre qualité de Promoteur de Vi, le présent Accord vous autorise à faire la promotion de la vente de Produits, conformément aux présentes conditions générales établies par Vi, qui peuvent faire l'objet de modifications de temps à autre. Lors de la présentation des Produits à des clients potentiels, un promoteur est libre de demander à une tierce partie d'agir en son nom, à condition que cette tierce partie respecte le présent Accord.

(h) Vous vous engagez à ne faire aucune déclaration fautive ou trompeuse au sujet de Vi, de son Programme d'avantages, de ses Produits ou de ses services. Vous acceptez de mener vos activités dans le respect de la loi, de l'éthique et de la morale, et vous vous engagez à ne pas avoir recours à des pratiques trompeuses, mensongères ou contraires à l'éthique. Si vous violez l'une de ces conditions, vous risquez de perdre votre statut de Promoteur, sans droit à d'autres paiements ou compensations de quelque sorte que ce soit.

(i) Vous êtes responsable de la supervision, de la formation et du soutien aux Promoteurs que vous parrainez dans le cadre du Programme et qui font partie de votre réseau vous donnant droit à des commissions. Vous vous engagez à rester en contact avec ces personnes et à les soutenir au sein de ce réseau, via des moyens de communication écrits ou oraux.

(j) En tant que Promoteur de Vi, vous êtes libre de mener vos activités selon les moyens et méthodes de votre choix, et de fixer à votre convenance les heures et lieux pour la réalisation de vos activités, comme le stipule le présent Accord, faisant uniquement l'objet des conditions générales de cet Accord.

(k) Aucun revenu, profit ni réussite ne vous est garanti.

(l) Vous ne ferez aucune déclaration, directe ou indirecte, selon laquelle un individu pourrait, peut ou est assuré de gagner quelque montant que ce soit, ou selon laquelle un rang est facile à obtenir ou à conserver ou que presque tous les Promoteurs sont assurés de réussir.

FRAIS ANNUELS

3. Vous acceptez que des frais d'administration à hauteur de soixante-quinze euros (75 €) (les « Frais d'administration ») soient débités chaque année du compte associé à la carte de paiement indiquée dans les dossiers de Vi. Ces frais correspondent aux différents services, notamment, mais sans s'y limiter, la

génération de rapports sur la ligne descendante, le suivi des clients et les services de comptabilité. En cas de hausse des Frais d'administration, vous serez averti au moins trente (30) jours avant la modification.

4. Les Frais d'administration seront facturés au cours du mois d'anniversaire de votre inscription. Si les Frais d'administration ne sont pas réglés en temps opportun, votre statut de Promoteur risque d'être suspendu pour raisons financières jusqu'au versement du paiement. Si les Frais d'administration demeurent impayés 30 jours ou plus après l'envoi d'un avis de défaut de paiement par Vi, Vi peut résilier votre statut de promoteur.

ANNULLATION DU TITRE DE PROMOTEUR

5. Vous pouvez résilier cet Accord à tout moment et pour quelque raison que ce soit, sans frais ni pénalité, en envoyant une notification d'annulation écrite préalable datée et signée par e-mail à Vi à l'adresse franceinfo@vi.com.

6. Si vous mettez fin au présent Accord dans les 14 jours suivant la date d'acceptation de cet Accord, vous avez droit au remboursement de toute somme payée à Vi.

7. Vi doit uniquement notifier la résiliation en vertu des obligations légales.

8. Vous n'aurez droit à aucune compensation pour la résiliation du présent Accord.

PRODUITS RETOURNÉS

9. Vi veille à la qualité de ses produits. Si un client n'est pas satisfait par un produit, Vi accepte que celui-ci lui soit retourné, conformément au règlement suivant :

(a) les produits qui ont été endommagés pendant le transport seront échangés ;

(b) les produits peuvent être retournés dans les trente (30) jours à compter de la date de livraison à des fins de remboursement complet, frais de livraison et de manutention non compris, en tenant compte des frais de restockage indiqués ci-dessous ;

(c) tous les produits commercialisables retournés entre quinze (15) et trente (30) jours après la date de livraison pourront faire l'objet d'un remboursement, moins 10 % de frais de restockage ;

(d) tous les produits commercialisables retournés plus de trente (30) jours après la date de livraison pourront faire l'objet d'un crédit produit en échange d'autres produits Vi, moins 10 % de frais de restockage ;

(e) les colis retournés en raison de problèmes de livraison (p. ex. après trois (3) tentatives de livraison, un déménagement du client, une adresse incomplète ou incorrecte fournie par le client) peuvent faire l'objet de frais de livraison et de manutention supplémentaires pour le renvoi du produit ;

(f) toute commission versée au promoteur pour des produits qui font l'objet d'un retour contre remboursement sera déduite des futurs paiements de commissions ; et

(g) si la valeur des produits retournés s'élève à plus de 300,00 € en un (1) an, le compte du promoteur sera résilié.

10. Après la résiliation du présent Accord, vous avez le droit de renvoyer tout Produit invendu (et non ouvert) acheté dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant la résiliation de l'Accord. Vi vous remboursera le prix payé pour les Produits, moins des frais de manutention standard.

11. Si vous décidez de renvoyer des Produits à Vi après la résiliation de cet Accord, vous devez le faire dans les vingt et un (21) jours suivant la date de résiliation de l'Accord. Pour renvoyer des Produits, veuillez contacter le service client de Vi au 00800 2639 2984 (Des frais peuvent s'appliquer). Vous serez responsable des frais d'emballage et de livraison des Produits retournés.

RESPONSABILITÉ DE VI

12. En vertu de la loi, la responsabilité de Vi est engagée en cas de faute intentionnelle, de négligence grave ou de violation des obligations contractuelles commise par Vi, ses agents ou assistants dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions respectives stipulées ci-dessous. Si le manquement au contrat est non intentionnel, la responsabilité engagée sera limitée, le cas échéant, aux dommages typiques et prévisibles.

13. La responsabilité de Vi en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé d'une personne ainsi que toute responsabilité telle que prévue par la loi relative à la responsabilité du fait des produits reste inchangée.

14. Toute responsabilité de Vi non expressément stipulée pour les manquements susmentionnés sera déclinée.

DOCUMENTS

15. Les Politiques et procédures de Vi ainsi que le Programme d'avantages de Vi (ceux-ci pouvant faire l'objet de modifications de temps à autre), font partie intégrante de cet Accord et seront mis à votre disposition lors de la procédure d'inscription. Ces documents sont par ailleurs disponibles en permanence sur Vi Net.

16. Vi se réserve le droit d'apporter des modifications au présent Accord, moyennant une notification écrite desdites modifications. Vous recevrez un préavis écrit d'au moins trente (30) jours pour toute modification apportée au Programme d'avantages de Vi.

17. Vous acceptez que Vi se réserve le droit, à sa seule discrétion, de céder cet Accord ainsi que ses droits et obligations mentionnés ci-dessous pour toute vente, transfert ou cession effectuée (i) en vertu de la vente des biens et affaires de Vi, en tout ou en majorité, ou (ii) en vertu de toute vente, transfert ou cession du présent Accord à toute entité affiliée ou associée (y compris toute entité mère ou filiale).

18. Vous n'êtes pas autorisé à transférer le présent Accord, étant donné son caractère nominatif, à moins que Vi n'approuve votre formulaire de vente du titre de promoteur signé.

NON-CONCURRENCE

19. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou confusion vis-à-vis du consommateur, vous n'êtes pas autorisé à vendre ou à faire la promotion d'autres produits ou services en France pour quelque entité que ce soit, en ayant recours à un programme de rémunération multinationale, que cette entité soit concurrente de Vi ou non, sans en avoir informé Vi au préalable et obtenu son accord écrit. Cette condition est valable tout au long de la durée du présent Accord.

20. Tout au long de la durée du présent Accord et pendant une période d'un (1) an après son terme, le Promoteur s'interdit de solliciter, de recruter ou d'engager des promoteurs et employés Vi, qu'ils soient actifs ou inactifs, pour participer à un programme marketing en réseau, que ce programme marketing propose des produits issus de la concurrence ou non.

21. Tout au long de la durée du présent Accord, il ne vous est pas permis de solliciter des clients ou prospects ni d'examiner des opportunités commerciales de Vi dans le but de les exploiter pour un compte autre que celui de Vi.

22. Tout au long de la durée du présent Accord, vous n'avez pas le droit d'encourager ni de convaincre des clients ou prospects, fournisseurs ou autres personnes, liées par un contrat ou de toute autre manière que ce soit ou exerçant des affaires avec Vi, de nuire ou porter atteinte à ces relations ou activités avec Vi.

23. Vous déclarez reconnaître la validité des dispositions du paragraphe 20 du présent Accord après la résiliation de ce dernier. Conformément aux paragraphes 19 à 23 du présent Accord, Vi peut faire valoir ses droits à tout moment, et ce nonobstant l'existence de toute réclamation ou action en justice que vous pourriez avoir introduite à l'encontre de Vi. Vous déclarez comprendre que tout manquement aux dispositions des paragraphes 19 à 23 du présent Accord entraînera des dommages et préjudices irréparables et non indemnisables. En conséquence, outre la résiliation immédiate de votre titre de promoteur, Vi est en droit d'envisager et d'obtenir des mesures de redressement par injonction contre le manquement ou le risque de manquement aux dispositions visées ci-dessus, en plus des autres recours prévus par la loi.

DONNÉES/CONFIDENTIALITÉ

24. En apposant votre signature à la première page de ce formulaire, vous acceptez les conditions suivantes relatives à la collecte, au traitement et à l'utilisation de vos données personnelles par Vi, dans le cadre du présent Accord :

- Vi collectera et stockera les informations relatives à vos activités de promoteur et les associera aux informations que vous fournissez en soumettant le présent Accord (y compris, mais sans s'y limiter, votre nom, adresse e-mail, adresse et date de naissance) ;

- Vi utilisera les informations collectées à des fins d'analyses démographiques et statistiques, d'études de marché et marketing ;

- Vi est en droit de partager vos informations personnelles avec ses entreprises affiliées, y compris, mais sans s'y limiter ViSalus, Inc., située à Troy, dans le Michigan, et à Los Angeles, en Californie (États-Unis). Vi s'engage à ne jamais partager vos informations personnelles avec des tiers à des fins publicitaires.

- Selon la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les promoteurs ont le droit de consulter, de modifier ou de supprimer toute donnée personnelle.

25. Nous garantissons la sécurité de vos informations personnelles dans l'ensemble de nos locaux, nous respectons votre vie privée et reconnaissons l'importance de la protection de vos données personnelles.

GÉNÉRALITÉS

26. Si une disposition du présent Accord est déterminée comme non valide ou non applicable en tout ou en partie, cette non-validité ou non-applicabilité s'appliquera uniquement à la disposition concernée, et toutes les autres dispositions des présentes conserveront pleinement leur portée et leur effet.

27. En cas de conflit entre les présentes Conditions générales, le Programme d'avantages de Vi et les Politiques et procédures de Vi, la hiérarchie des documents sera la suivante :

(d) d'abord les Politiques et procédures, puis les

(e) Conditions générales et enfin le

(f) Programme d'avantages.

28. La juridiction française s'applique au présent Accord ainsi qu'à tous les promoteurs résidant en France Métropolitaine au moment de l'inscription. Vi mettra tout en œuvre pour résoudre tout désaccord avec les promoteurs rapidement et efficacement.